



## Analyse du budget fédéral de 2022

Le budget fédéral de 2022 a été déposé le 7 avril 2022. L'analyse qui suit porte sur les axes suivants :

- Gestion budgétaire responsable
- Fiscalité
- Durabilité et changements climatiques
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Marché du travail et immigration
- Économie numérique
- Logement
- Innovation et croissance

## Gestion budgétaire responsable

Recommandations de CPA Canada	Budget fédéral de 2022
<ul style="list-style-type: none"><li>• Adopter une cible et un cadre budgétaires, y compris une série d'indicateurs, pour s'attaquer au déficit et à la dette.</li><li>• S'engager à réaliser un examen exhaustif des dépenses, qui serait assorti d'objectifs d'économies annuelles pour toutes les entités du secteur public.</li></ul>	<p>Le budget de 2022 annonce de légères améliorations en ce qui concerne les prochains déficits. Le gouvernement continue de viser une réduction de la dette fédérale en proportion de l'économie à moyen terme.</p> <p>Les projections du déficit s'établissent comme suit :</p> <p>2021-2022 : 113,8 milliards de dollars</p> <p>2022-2023 : 52,8 milliards de dollars</p> <p>2023-2024 : 39,9 milliards de dollars</p> <p>2024-2025 : 27,8 milliards de dollars</p> <p>2025-2026 : 18,6 milliards de dollars</p> <p>2026-2027 : 8,4 milliards de dollars</p> <p>Le budget de 2022 annonce le lancement d'un examen exhaustif des politiques stratégiques, qui consistera à analyser les dépenses dans le but de réaliser d'éventuelles économies annuelles.</p>

### Commentaires

CPA Canada voit d'un très bon œil les améliorations apportées aux projections budgétaires du gouvernement, qui compte diminuer le déficit et le poids de la dette publique par rapport à l'économie du pays. Nous nous réjouissons également du lancement d'un examen exhaustif des dépenses, et nous recommandons la mise en place d'un processus transparent qui ferait intervenir des parties prenantes indépendantes.

Dans son budget, le gouvernement continue de s'appuyer sur le ratio de la dette au PIB, et souhaite réduire ce ratio à moyen terme, mais sans fixer de fourchette de limites ou d'objectifs. Le budget prévoit une diminution graduelle du ratio de la dette fédérale au PIB, censé passer de 46,5 % en 2021-2022 à 41,5 % en 2026-2027.

CPA Canada encourage fortement le gouvernement à améliorer la reddition de comptes en adoptant une [cible et un cadre budgétaires](#) qui prévoiraient l'application de normes ou de limites aux dépenses, au déficit ou à la dette du fédéral, de même que l'établissement d'un mécanisme visant les écarts potentiels. De plus, dans son rapport annuel, le Fonds monétaire international a lancé une mise en garde au Canada : il est important de fixer avec précision une telle cible à moyen terme pour prévenir un affaiblissement potentiel de la crédibilité du cadre budgétaire.

CPA Canada aimerait en savoir plus à ce sujet, de façon à pouvoir dire aux Canadiens, aux entreprises et aux investisseurs que le Canada dispose d'un plan à long terme pour gérer sa dette et ses déficits, plan qui tiendrait compte des variables influant sur sa croissance économique et sa santé financière, comme l'inflation et les taux d'intérêt.

Recommandations de CPA Canada	Budget fédéral de 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre une approche fondée sur des principes en matière de politiques et d'administration fiscales.</li> <li>• Faire preuve de prudence avant d'ajouter de nouvelles dépenses au système fiscal canadien, déjà trop complexe; le gouvernement doit revoir les dépenses proposées et trouver de meilleurs moyens de mettre en œuvre ses nouvelles politiques dans l'intérêt public.</li> <li>• Inclure dans le plan de croissance à long terme la refonte du système fiscal.</li> <li>• Continuer à investir dans la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif.</li> </ul>	<p>De nombreux changements fiscaux ont été présentés dans le budget fédéral de 2022.</p> <p>Voici certaines des principales mesures visant les sociétés et les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination plus graduelle de l'accès au taux des petites entreprises, ce qui permettra à un plus grand nombre de moyennes entreprises d'avoir accès au taux d'imposition des petites entreprises.</li> <li>• Modifications ciblées qui visent à empêcher les contribuables de manipuler le statut de société privée sous contrôle canadien (SPCC), ce qui aura vraisemblablement une incidence sur la planification des fusions et acquisitions.</li> <li>• Élargissement de la règle générale anti-évitement pour qu'elle s'applique aux opérations touchant les attributs fiscaux qui n'ont pas encore été utilisés.</li> </ul> <p>Les plus importants changements visant l'imposition du revenu des particuliers sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instauration d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP), un nouveau compte enregistré qui offrirait aux éventuels acheteurs d'une première maison la possibilité d'épargner jusqu'à 40 000 \$.</li> <li>• Mise en place de la règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels, selon laquelle toute personne qui vend un immeuble résidentiel qu'elle détient depuis moins de 12 mois serait assujettie à une imposition complète de ses profits à titre de revenu d'entreprise.</li> </ul> <p>Parmi les annonces, on retrouve à la fois de nouvelles dépenses fiscales et l'amélioration de crédits existants. Entre autres secteurs visés, mentionnons le logement, la mobilité des gens de métier, les frais médicaux, le captage du carbone et les technologies propres.</p> <p>Des mesures de lutte contre l'évasion fiscale et la planification fiscale abusive ont été annoncées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En s'appuyant sur des investissements récents, le budget de 2022 propose de fournir un financement de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à l'ARC pour élargir les audits des grandes entités et des non-résidents qui participent à une planification fiscale abusive; accroître le nombre d'enquêtes et de poursuites criminelles visant des personnes qui participent à l'évasion fiscale; et élargir ses activités de sensibilisation axées sur l'éducation.</li> </ul>

## Commentaires

Comme dans les précédents budgets, le plan de cette année contient de nombreux changements et annonces de nature fiscale. Nous craignons que cette accumulation de mesures alourdisse davantage le système fiscal canadien, qui est inefficace et inutilement complexe. CPA Canada continue de croire que le temps est venu pour le gouvernement fédéral de faire le point et d'entreprendre un examen exhaustif du système fiscal du Canada dans le but de le rendre plus simple, plus équitable et plus efficient. Sinon, le gouvernement doit respecter son engagement, pris en 2019, à entreprendre un examen des dépenses fiscales. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a d'ailleurs appuyé ces deux types d'examen dans son plus récent rapport de consultation prébudgétaire.

Nous saluons l'intention du gouvernement de mener des consultations auprès des Canadiens sur certaines propositions avant leur mise en œuvre. Les modifications des politiques fiscales doivent se faire au terme de telles consultations publiques du début à la fin du processus, être annoncées suffisamment à l'avance, et perturber le moins possible les entreprises et les contribuables canadiens. De plus, il importe de passer en revue et d'évaluer régulièrement les mesures adoptées pour s'assurer qu'elles atteignent leurs objectifs avec efficacité et efficience, et à un coût acceptable.

Enfin, nous pensons qu'il faut continuer de fournir à l'ARC les outils et les ressources dont elle a besoin pour lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif.

Recommandations de CPA Canada	Budget fédéral de 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder la priorité à l'élaboration d'un plan de transition vers la carboneutralité, secteur par secteur.</li> <li>• Accroître le financement de la recherche et du développement d'énergies propres et soutenir ces investissements à l'aide de mesures stratégiques axées sur la demande.</li> </ul>	<p>Le 29 mars, le gouvernement fédéral a dévoilé le <i>Plan de réduction des émissions pour 2030</i> (PRE). Il s'agit d'un plan détaillé, secteur par secteur, en vue de l'atteinte de la cible canadienne déterminée à l'échelle nationale dans le cadre de l'Accord de Paris. Le budget de 2022 prévoit un financement à l'appui du PRE ainsi que d'autres mesures en matière de durabilité. Voici les faits saillants du budget.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annonce d'une série de mesures visant à encourager l'adoption des véhicules zéro émission (VZE), notamment :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Obligation relative aux ventes selon laquelle les VZE devront représenter au moins 20 % des ventes de tous les véhicules légers neufs d'ici 2026, au moins 60 % des ventes d'ici 2030 et 100 % des ventes d'ici 2035.</li> <li>○ Versement d'une somme de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans en vue de prolonger et d'élargir le programme Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE).</li> <li>○ Financement, dans le cadre de trois différents programmes, d'un réseau national de bornes de recharge pour véhicules électriques.</li> <li>○ Série de mesures visant à encourager l'adoption des VZE moyens et lourds.</li> </ul> </li> <li>• Financement de divers programmes qui soutiennent l'agriculture durable.</li> <li>• Établissement d'un crédit d'impôt à l'investissement axé sur les technologies à zéro émission, les solutions d'entreposage par batteries et l'hydrogène propre. Les détails seront présentés dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022.</li> <li>• Élaboration de mesures par Services publics et Approvisionnement Canada pour appuyer l'adoption de l'approvisionnement écologique dans l'ensemble du gouvernement fédéral.</li> <li>• Création d'un crédit d'impôt à l'investissement remboursable pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.</li> <li>• Investissements pour soutenir l'adoption d'un système d'électricité carboneutre d'ici 2035.</li> <li>• Élimination du régime d'actions accréditives pour les activités du secteur des combustibles fossiles.</li> <li>• Rôle élargi pour la Banque de l'infrastructure du Canada qui lui permettra d'investir dans des projets d'infrastructure dirigés par le secteur privé qui accéléreront la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.</li> <li>• Série de mesures visant à conserver et à protéger l'habitat naturel au Canada.</li> <li>• Mesures visant à continuer l'adoption de la finance durable.</li> <li>• Proposition de fournir 8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer la mise sur pied du bureau de Montréal de l'International Sustainability Standards Board (ISSB).</li> </ul>

## Commentaires

Le PRE est une feuille de route essentielle qui présente une voie à suivre secteur par secteur pour la réduction des émissions. Il offre aux entreprises un horizon de politiques et des programmes de soutien leur permettant de réaliser une planification à long terme et de faire des investissements en vue de la transition vers la carboneutralité. Le budget de 2022 appuie ce plan en prévoyant un financement pour soutenir les initiatives du PRE.

Les mesures visant la promotion de la finance durable revêtent un intérêt particulier pour CPA Canada. Nous nous réjouissons du fait que le Conseil d'action en matière de finance durable élaborera des stratégies pour harmoniser les capitaux du secteur privé avec la transition vers la carboneutralité et rendra compte de ces stratégies, ce qui s'inscrit dans l'objectif de la première recommandation du Groupe d'experts sur la finance durable. Tout aussi importantes sont les mesures budgétaires visant l'adoption du cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques ainsi que des exigences de divulgation des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) relevant de la compétence fédérale.

Le budget tient compte de l'importance de stimuler l'innovation et l'adoption des nouvelles technologies afin de bâtir une économie propre. Nous avons trouvé particulièrement intéressante la proposition visant l'établissement du fonds de croissance du Canada, capitalisé à l'aide de 15 milliards de dollars, en vue d'attirer des investissements considérables du secteur privé, et ce, dans le but de réaliser des objectifs importants en matière de politique économique nationale. Nous attendons impatiemment d'obtenir de plus amples détails sur ce fonds, qui seront présentés dans la mise à jour économique et budgétaire à l'automne.

Enfin, CPA Canada se réjouit de l'appui du gouvernement fédéral et de nombreux partenaires au démarrage du nouveau bureau de Montréal de l'ISSB.

## Lutte contre le blanchiment d'argent

Recommandations de CPA Canada	Budget fédéral de 2022
<p>Envisager la mise en place d'un programme de dénonciation pour lutter contre le blanchiment d'argent, comme celui qui a été instauré aux États-Unis, lequel offre aux dénonciateurs une protection et des récompenses et a été bonifié en 2021.</p>	<p>Le budget de 2022 propose les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Créer une agence de lutte contre la criminalité financière. Sécurité publique Canada entreprendra les premiers travaux visant à élaborer et à concevoir la nouvelle agence. D'autres détails seront annoncés dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022.</li><li>• Devancer de deux ans l'engagement pris par le gouvernement de modifier la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> afin de mettre en œuvre un registre public et consultable de propriété effective.</li><li>• Étendre les exigences en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/FAT) à toutes les entreprises qui consentent des prêts hypothécaires au Canada, aux fournisseurs de services de paiement et aux plateformes de sociofinancement.</li><li>• Élaborer des propositions législatives pour gérer les nouvelles menaces, comme celles que pose la numérisation de l'argent.</li><li>• Procéder à un examen exhaustif du régime de LRPC/FAT et présenter des propositions législatives supplémentaires.</li><li>• Majorer le soutien financier accordé au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).</li></ul>

### Commentaires

Le budget de 2022 comprend un train de mesures visant à maintenir l'intégrité du système financier et à protéger les finances des Canadiens ainsi que la sécurité nationale du pays. CPA Canada se réjouit des moyens proposés pour renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent, notamment le projet de créer une agence de lutte contre la criminalité financière. Nous réclamons des réformes axées sur le renforcement des capacités en fait d'enquêtes et de poursuites pour blanchiment d'argent et participerions avec grand intérêt à une consultation sur les objectifs poursuivis par l'agence.

## Marché du travail et immigration

Recommandations de CPA Canada	Budget fédéral de 2022
<p>Maintenir le cap vers l'augmentation des cibles d'immigration et ajuster le régime d'immigration économique afin de répondre aux besoins du marché du travail à tous les niveaux de compétence.</p>	<p>Contexte :</p> <p>En février dernier, le gouvernement a publié le Plan des niveaux d'immigration 2022-2024. Dans le cadre de ce plan, axé principalement sur les immigrants économiques, le Canada compte accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 431 645 nouveaux résidents permanents en 2022;</li><li>• 447 055 nouveaux résidents permanents en 2023;</li><li>• 451 000 nouveaux résidents permanents en 2024.</li></ul> <p>Faits saillants du budget de 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le budget, le gouvernement s'engage à injecter 2,1 milliards de dollars sur cinq ans et 317,6 millions de dollars sur une période continue afin de soutenir le traitement des demandes et la réinstallation des nouveaux résidents permanents au Canada.</li><li>• Le gouvernement a fait part de son intention de moderniser les ententes de transfert relatives au marché du travail établies avec les provinces pour mieux soutenir les travailleurs en milieu de carrière qui se réorientent vers un nouveau secteur d'emploi. Du financement est également octroyé pour le lancement d'une nouvelle table consultative qui réunira les syndicats et les associations professionnelles, et conseillera le gouvernement pour aider les travailleurs à s'y retrouver dans le marché du travail en évolution.</li><li>• Le gouvernement entend faire appel à des experts afin d'explorer le rôle qu'un crédit pour prolongation de carrière pourrait jouer pour stimuler la participation à la population active.</li></ul>

### Commentaires

Afin d'appuyer l'ambitieux Plan des niveaux d'immigration du Canada, le budget accorde du financement à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et à d'autres agences fédérales pour les aider à traiter plus de demandes, à simplifier les systèmes et à améliorer les services offerts aux nouveaux arrivants. Étant donné qu'environ 1,8 million de demandes sont toujours en attente, ces nouvelles ressources sont plus que nécessaires.

Dans le but de soutenir la formation axée sur les compétences, des annonces ont été faites concernant la modernisation de la législation, la consultation d'experts et la mise sur pied de groupes consultatifs, mais pratiquement rien n'a été dit sur des programmes et des services. La préparation des travailleurs et des employeurs à la transformation majeure du marché du travail causée par les technologies, les changements climatiques, la situation démographique et la mondialisation est une question épineuse sur le plan des politiques publiques. Ces consultations devront toutefois rapidement se traduire par des mesures concrètes.

## Économie numérique

Recommandations de CPA Canada	Budget fédéral de 2022
<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre les travaux décrits dans la <i>Charte canadienne du numérique</i> pour moderniser le cadre législatif et réglementaire applicable, en vue d'instaurer la confiance à l'égard de l'économie numérique et assurer une saine gouvernance des données.</li><li>• Intensifier les efforts en vue de combler les lacunes et faire en sorte que tous les foyers et entreprises du Canada disposent d'un accès à large bande.</li></ul>	<p>Points saillants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le budget de 2022 réaffirme l'engagement du gouvernement à accélérer et à élargir l'offre de services numériques aux Canadiens.</li><li>• Le gouvernement entend apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur la concurrence</i> comme étape préliminaire de la modernisation du régime de la concurrence.</li></ul>

### Commentaires

Comme la mise en œuvre de la *Charte canadienne du numérique* passe surtout par des réformes législatives et réglementaires, il n'est ni étonnant ni décevant que cet élément brille par son absence dans le budget de 2022. Tant la révision de la *Loi sur la concurrence* que l'engagement soutenu à accélérer le gouvernement numérique contribuent à la mise en place de cette charte. Nous attendons maintenant avec impatience le dépôt de la loi – qui a déjà été proposée par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie – sur la protection de la vie privée, laquelle viendra moderniser la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques*.

De même, bien que le budget n'ait fait aucune annonce importante au sujet de l'élargissement de l'accès à large bande, il faut noter qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada continue de poursuivre assidûment son objectif d'offrir à tous les Canadiens un accès à Internet haute vitesse d'ici 2030. Par exemple, le mois dernier, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont annoncé une entente en ce sens.

## Logement

Recommandations de CPA Canada	Budget fédéral de 2022
<ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager les mesures destinées à favoriser l'accession à la propriété afin d'accroître l'abordabilité des logements. Cependant, nous recommandons au gouvernement fédéral de privilégier les mesures qui s'attaquent à l'insuffisance de l'offre de logements dans les grandes régions métropolitaines du pays.</li><li>• Éviter les mesures visant à exercer une pression à la hausse sur le prix des logements (en augmentant l'endettement ou en abaissant les critères de solvabilité), dont la prolongation de la période d'amortissement ou l'élimination du test de résistance à une hausse des taux d'intérêt hypothécaires.</li></ul>	<p>Pour ce qui est de l'offre de logements abordables, le budget de 2022 propose les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lancer un nouveau fonds pour accélérer la construction de logements afin d'encourager les petites et grandes villes qui s'efforcent de construire davantage de logements.</li><li>• Construire de nouveaux logements abordables.</li><li>• Accélérer la construction et la réparation de logements pour les Canadiens vulnérables.</li><li>• Tirer parti du financement des infrastructures et du transport en commun pour encourager la construction de logements.</li><li>• Favoriser la construction plus écologique dans le logement et les bâtiments, ainsi que les logements abordables plus écologiques.</li></ul> <p>Pour aider les acheteurs d'une première habitation, le budget de 2022 propose les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété.</li><li>• Doubler le montant du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.</li></ul> <p>Pour protéger les acheteurs et les locataires, le budget de 2022 propose les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre une charte des droits des acheteurs de propriété et effectuer un examen logement en tant que catégorie d'investissement.</li><li>• Interdire l'investissement étranger dans le logement canadien pour une période de deux ans.</li><li>• Imposer la revente précipitée de propriétés en instaurant une période de détention minimum.</li></ul>

### Commentaires

Le budget de 2022 investit massivement dans le logement afin de relever les défis liés aux logements abordables et d'aider les acheteurs d'une première habitation. CPA Canada se réjouit de voir le gouvernement fédéral assurer un véritable leadership dans le dossier du logement, et plus particulièrement sur fond de hausse des taux d'intérêt. L'endettement des ménages ayant atteint un niveau record, l'augmentation de l'offre de logements et l'accent mis sur l'abordabilité des logements tombent à point nommé. Nous espérons que les incitatifs financiers supplémentaires pour les acheteurs d'une première habitation ne viendront pas exercer une pression accrue sur les prix de l'immobilier au pays.

Recommandations de CPA Canada	Budget fédéral de 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>CPA Canada a recommandé par le passé, dans des mémoires prébudgétaires, un examen du Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental.</li> </ul>	<p>Le budget de 2022 propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'établir un fonds de croissance du Canada (capitalisation de 15 milliards de dollars) pour attirer des investissements majeurs du secteur privé en vue de la réalisation d'objectifs importants en matière de politique économique nationale;</li> <li>de créer une agence canadienne d'innovation et d'investissement indépendante sur le plan opérationnel;</li> <li>d'examiner les incitatifs fiscaux relatifs aux activités de R-D et à la propriété intellectuelle, y compris le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental et un éventuel régime privilégié des brevets;</li> <li>de réduire les impôts des petites entreprises en croissance;</li> <li>d'élargir le régime de propriété intellectuelle;</li> <li>d'appuyer davantage les grappes d'innovation du Canada;</li> <li>d'investir dans le secteur des minéraux critiques (stratégie, projets, transformation).</li> </ul>

### Commentaires

Le budget de 2022 énonce des mesures visant à examiner et à renforcer l'écosystème qui favorise l'innovation, ainsi qu'à accroître les capacités de protection de la propriété intellectuelle. CPA Canada, qui prône l'amélioration du Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental, se réjouit de voir qu'un examen de ce dernier est prévu au budget. L'évaluation de la pertinence d'un régime privilégié des brevets et l'élimination plus graduelle de l'accès au taux d'imposition des petites entreprises sont d'autres propositions formulées dans le budget. Dans l'ensemble, ces mesures témoignent d'une volonté de favoriser la croissance des entreprises plutôt que d'orienter les politiques en fonction de leur taille. Or, ce virage est le bienvenu.

Les deux mesures phares sont la création d'un fonds de croissance du Canada (15 milliards de dollars) et la mise sur pied d'une agence canadienne d'innovation et d'investissement. Un fonds de croissance du Canada bien conçu peut contribuer à combler l'écart important sur le plan des investissements requis pour la transition vers une économie propre. Une agence canadienne d'innovation et d'investissement bien pensée peut aider les Canadiennes et Canadiens à commercialiser leurs idées et stimuler l'expansion des petites entreprises prometteuses. De plus amples renseignements au sujet de ces deux mesures sont à venir.

Le budget de 2022 contient de nombreuses annonces liées à l'innovation, ce qui représente pour la plupart d'entre elles un pas dans la bonne direction. L'espace nous manque pour commenter chacune, mais nous tenons à souligner le message général qu'elles sous-tendent. Nombreux sont les intervenants du milieu des affaires à souhaiter qu'une importance plus grande soit accordée à la croissance économique à long terme. Le ton du budget laisse à penser que le gouvernement les a entendus et veut faire de cet enjeu une priorité. Toutefois, aucune vision cohérente ou stratégie générale pour y arriver n'est avancée.

La Coalition pour un avenir meilleur, une initiative du secteur privé, a lancé un important chantier pour poursuivre la réflexion. Le gouvernement a quant à lui consulté, ces dernières années, le Conseil consultatif en matière de croissance économique et le Conseil sur la stratégie industrielle, présidés respectivement par Dominic Barton et

Monique Leroux, FCPA. Enfin, un groupe spécial formé de sénateurs canadiens a publié l'an dernier un rapport utile qui a apporté de l'eau au moulin. Bon nombre des recommandations formulées par chacun se recourent. Nous espérons que le budget de 2023 prendra en considération certaines des idées avancées et contiendra une stratégie plus claire pour favoriser une croissance économique à long terme.

**À propos de Comptables professionnels agréés du Canada**

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) travaille en collaboration avec les ordres de CPA des provinces, des territoires et des Bermudes, et représente la profession comptable canadienne sur les scènes nationale et internationale. La profession canadienne peut ainsi faire la promotion de pratiques exemplaires, favorables aux entreprises et à la société en général, et préparer ses membres aux défis posés par un contexte en évolution constante, marqué par des changements sans précédent. Forte de plus de 220 000 membres, CPA Canada est l'une des plus grandes organisations comptables nationales au monde.